

Au Conseil Communal

Séance du 19 mai 2021

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Christian Favre, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Amélie Hochuli et M. Nicolas Pedroli. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée.

Le Président déclare la séance ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente. Le Président salue M. Andrea Cartoni, technicien communal.

Le Président annonce avoir reçu une interpellation déposée par M. Alain Monney. Elle sera traitée au point Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2020
3. Communications municipales
4. Rapport de la commission Budget 2021. Préavis No 07/2020
5. Rapport de la commission Route du Bornalet – Création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Condémines – Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 110 m. Préavis No 09/2020
6. Rapport de la commission Indemnités et traitements du Conseil communal et de la Municipalité – Législature 2021-2026. Préavis No 01/2021
7. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Le Président remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections communales.
- Il demande au groupe socialiste et plus de déposer au plus vite auprès du Bureau les noms des candidats pour compléter les trois sièges encore vacants suite aux élections communales.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2020

M. Bernard Coucet demande une correction à la page 5, 1^{er} paragraphe. Il faut lire : Il reste plus de fr. 200'000.-- au poste divers et imprévus.

Cette correction notée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- Les horaires des transports publics pour l'année 2022 sont en consultation jusqu'au 14 juin 2021. Les éventuelles remarques sur ces propositions doivent être transmises également à la Commune qui les fera suivre à la Coreb.
- La Municipalité a vendu des petites surfaces de terrains à différents propriétaires du secteur de l'impasse des Deux-Canaux pour un total de 286 m² au tarif de fr. 60.--/m².
- Les opérations liées au remaniement parcellaire du secteur des Grands-Longs-Champs ont pu être finalisées. Une fois ces mutations inscrites au Registre foncier, la Municipalité pourra finaliser la vente à l'entreprise Fonseca Immo SA.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- Elle informe que du chasselas a été distillé en vue d'élaborer un cognac qui doit vieillir environ 2 ans avant d'être commercialisé.
- La situation sanitaire ne permettant pas une mise traditionnelle, une "mise écrite" a été envoyée à tous les clients. La clientèle plus éloignée, notamment suisse allemande, est restée fidèle. Le chiffre d'affaires, inférieur d'environ 15 % par rapport à 2020 est surtout dû aux manques de commandes de la part des sociétés locales et des corçallins. L'assouplissement des mesures sanitaires a permis d'accueillir les clients pour la livraison avec une dégustation.

- Les chasselas Villette et La Baume ont obtenu le label d'Or Terravin.
- Mme Sylvie Rossier, auxiliaire au caveau, a cessé son activité pour des raisons professionnelles. Mme Jelena Maric la remplacera.

M. Olivier Cherbuin

- Une solution pérenne a été trouvée pour le pompage des boues à la STEP. Dès lors, le volume des boues à traiter sera en augmentation cette année et induira certainement une livraison supplémentaire au pôle de déshydratation des boues à Avenches. Il faut donc s'attendre à un surcoût non budgété au compte 46.3526.

M. Bernard Coucet

- Les travaux de rénovation du collège se déroulent toujours selon le planning et les coûts sont respectés. Les derniers grands travaux sont la rénovation de la salle de gymnastique ainsi que l'isolation du local à matériel; ils débiteront le 1^{er} juin prochain. M. Bernard Coucet remercie le corps enseignant ainsi que la société de gym pour leur compréhension.
- Boucllement du préavis No 03/2020 Rénovation du caveau. Crédit accordé fr. 70'000.--, total des travaux fr. 68'489.95, différence – fr. 1'510.05. M. Bernard Coucet annonce que des travaux non prévus dans le préavis ont été effectués, soit : peinture des radiateurs, remise à neuf des vannes de l'évier et pose d'un écoulement pour le déshumidificateur. La Municipalité espère pouvoir exploiter le caveau au plus vite.

M. Pierre-André Rapin

- En réponse à la demande formulée par Mme Méry Rüfenacht lors de la séance du 16 décembre dernier, M. Pierre-André Rapin informe que le sentier de long de la voie ferrée n'est pas inscrit au Registre foncier. Son tracé traverse des parcelles appartenant aux CFF et au Canton de Vaud sans aucune servitude de passage. Dans cette situation, il est impossible pour la Municipalité d'entreprendre des travaux d'éclairage mais elle reste attentive au cas où une opportunité se présenterait dans le secteur.

M. Daniel Givel

- En réponse à la demande de Mme Nicole Fischer concernant les enclassements, la Municipalité transmet les informations suivantes :
Suite aux transformations du collège et à l'ouverture du nouveau bâtiment des Rammes à Payerne, une nouvelle organisation des établissements primaires de Payerne et Granges sera effective au 1^{er} août 2021, comme suit : établissement primaire de Payerne-Corcelles et établissement primaire de Payerne-Granges. Dès lors, tous les enfants corçallins de la 1P à la 6P seront enclassés sur place. Pour les 7P et 8P ainsi que pour le secondaire, ils seront enclassés à Payerne comme c'est déjà le cas.
De plus, les horaires seront harmonisés entre les établissements primaires et secondaire.
Pour arriver à cette situation, il a fallu recentrer les classes sur Corcelles au dépend de la fermeture du collège de Chevroux et modifier la structure de la journée, soit 4 périodes le matin et 3 l'après-midi. Afin de garantir ce dispositif, 2 classes seront ouvertes dans les pavillons provisoires. Une mise à l'enquête pour le maintien de ces 2 classes est en cours.

4. Rapport de la commission Route du Bornalet – Création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Condémines – Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 110 m. Préavis No 09/2020

La parole est donnée successivement à M. Laurent Cosendai pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances et à M. Laurent Mayor pour la lecture de celles du rapport de la commission ad hoc. A noter que celle-ci demande à la Municipalité de présenter un projet global.

Tous les conseillers présents reçoivent un plan de situation présentant le projet initial et le projet modifié soumis ce soir au Conseil communal.

Le traitement de ce point débute par une présentation du projet en 5 points par MM. Pierre-André Rapin, municipal et Andrea Cartoni, technicien communal, soit :

1. Résumé du projet
2. Pourquoi un giratoire ?
3. Modifications apportées au projet
4. Analyse des arguments de la commission
5. Conclusion.

Des modifications, sans impact financier, ont été apportées au projet présenté dans le préavis suite aux différentes constatations des services cantonaux. Il s'agit de : déplacement du giratoire côté Dompierre d'un mètre, réduction de

l'îlot de verdure entre le giratoire et le chemin piétonnier, déplacement du trottoir, déplacement du giratoire côté Alpes de 1,2 m. afin d'accentuer le ralentissement des véhicules.

A noter également que la subvention octroyée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) sera de fr. 142'500.--, soit fr. 42'500.-- de plus que prévu dans le préavis.

Pour terminer, M. Pierre-André Rapin assure que ce projet atteindra complètement les buts recherchés, soit réduction de la vitesse, fluidité du trafic et sécurité pour tous. Des montants ont déjà été investis dans l'étude de ce projet et celui-ci est prêt à être soumis à l'enquête publique. De plus, la présentation démontre que les arguments de la commission ad hoc ne sont pas justifiés. Il informe que d'autres aménagements routiers seront étudiés parallèlement aux prochains travaux à réaliser sur cette route cantonale en traversée de village.

Dès lors, et au vu de toutes les informations données ce soir, la Municipalité assure qu'elle présente la solution la plus adaptée pour améliorer la sécurité à l'entrée du village et demande au Conseil communal de lui accorder sa confiance en acceptant ce préavis.

La discussion est ouverte.

M. Gilbert Vernez constate que les véhicules entrant dans le village seront forcés de ralentir mais qu'en sortant de celui-ci le problème de la vitesse ne sera pas résolu même avec le nouveau projet. Il estime que les véhicules en direction de l'autoroute, via Payerne, devraient être déviés au niveau du carrefour du Bornalet afin de réduire le trafic de transit. Selon son appréciation, le diamètre du giratoire ne va pas beaucoup freiner les véhicules et il propose de poser des éléments mobiles entre celui-ci et le centre du village, voire l'installation d'un feu rouge automatique.

M. Pierre-Yves Perrin remercie la Municipalité pour les informations complémentaires reçues ce soir mais regrette qu'elles n'aient pas été transmises à la commission. Il constate que le nouveau projet obligera les conducteurs à ralentir mais ne les contraindra pas à maintenir une vitesse raisonnable ensuite. Toutefois, il n'est pas pour la réalisation de mesures plus contraignantes uniquement pour un petit nombre de conducteurs irrespectueux des limitations de vitesse. De son avis, il sera intéressant de faire des mesures après la construction du giratoire pour constater son efficacité. Pour terminer, il demande aux conseillers de faire preuve de réalisme et de pragmatisme en acceptant le préavis proposé par la Municipalité.

M. Cyrille Roux fait le même constat quant à la diffusion des informations par la Municipalité. De son avis, et de manière générale, cette dernière doit absolument donner plus d'informations aux commissions ad hoc dans le but de les convaincre du bien-fondé des préavis présentés.

Il faut absolument faire quelque chose pour réduire la vitesse à cet endroit. Toutefois, il n'est pas d'accord avec les propos de M. Gilbert Vernez concernant l'augmentation de trafic. Pour lui, elle est due en majorité à l'augmentation du nombre d'habitants et non au trafic de transit.

M. Cyrille Roux conclut en demandant aux conseillers d'adopter ce préavis car la Municipalité a démontré la solidité de son projet.

M. Pierre-André Rapin précise que les informations n'ont pas été cachées ou retenues. Il est du ressort des commissions ad hoc de demander des compléments aux municipaux responsables des préavis soumis à leur étude. Ceux-ci sont toujours disponibles pour participer aux séances de commission.

M. Laurent Mayor, en sa qualité de président-rapporteur, n'a pas eu l'impression que des informations ont été cachées. Selon son avis personnel, il manque un ou des aménagements pour ralentir le trafic plus à l'intérieur du village. Il aurait aimé que la Municipalité présente un concept de sécurité plus global.

M. Smaïl Barouk comprend que, si la commission n'avait pas toutes les informations données ce soir, elle émette un préavis négatif. Pour sa part, il votera en faveur de ce projet car la sécurité prime avant tout. Pour terminer, il demande qu'à l'avenir des visites sur place soient organisées pour les commissions ad hoc afin d'avoir une vision plus précise des projets présentés par la Municipalité.

M. Gilbert Vernez précise qu'il n'est pas opposé à la construction de ce giratoire mais qu'il propose des aménagements supplémentaires. Selon ses constatations, les bandes cyclables n'ont pas grand effet sur la vitesse et mettent même parfois les cyclistes en danger.

M. Andrea Cartoni informe que les contrôles effectués avant et après la mise en place des pistes cyclables montrent une diminution de la vitesse moyenne de 7 km/h. De plus, il est convaincu que ce giratoire sera efficace.

M. Pascal Allenbach rejoint M. Gilbert Vernez dans son intervention concernant la déviation du trafic de transit par l'extérieur du village. Il s'oppose à la réalisation d'un giratoire car il n'est pas convaincu que ce genre d'élément soit

efficace pour ralentir la circulation à l'intérieur du village. Il avance les arguments négatifs suivants : accélération après l'ouvrage, pollution en augmentation, porte ouverte à l'installation d'autres giratoires dans le village, inconvénient pour les habitants du village qui devront subir cette chicane lors de leurs déplacements. M. Pascal Allenbach n'est pas d'accord de punir une majorité de conducteurs pour une minorité malveillante. Il a constaté que d'autres modérateurs existent pour les entrées de village et cite en exemple Dompierre.

M. François Mauron a constaté que les ralentisseurs mis en place dans le village de Dompierre ne sont absolument pas efficaces; la construction d'un giratoire est la meilleure solution pour l'entrée de Corcelles.

M. Albert Egli relève que le but des installations dans le village de Dompierre n'est pas de créer des obstacles mais d'inciter les conducteurs à réfléchir et à rouler de manière intelligente. Il n'est également pas favorable à la création d'un giratoire car celui-ci ne remplira pas le but recherché. Toutefois, un aménagement doit être mis en place afin d'inciter les automobilistes à rouler de manière intelligente et ainsi réduire leur vitesse.

M. Alain Monney, en sa qualité de membre de la commission, regrette que la Municipalité fasse part de ses réflexions qui l'ont amenée à ce projet seulement ce soir. Il fait un parallèle avec l'étude du préavis de rénovation du caveau. En effet, la présentation démontre l'effet positif d'un giratoire à cet endroit. Il relève encore que la comparaison financière faite dans l'exposé n'est pas tout à fait correcte.

Le Président informe que la Municipalité a déposé valablement un amendement selon l'article 71 du règlement du Conseil communal. Cet amendement demande la modification de l'article 1 des conclusions du préavis, comme suit :

Amendement de la Municipalité

D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour la création d'un giratoire sur la route du Bornalet, tel que présenté le 19.05.2021 au Conseil communal, avec les modifications demandées par la DGMR.

M. Alain Monney, compte-tenu de la présentation faite ce soir par la Municipalité, demande au Conseil communal de refuser cet amendement et de retourner le préavis à la Municipalité.

M. Pierre-Yves Perrin n'est pas opposé à cet amendement. Au final, le vote du Conseil communal porte sur la création ou non de ce giratoire. Aucun autre aménagement n'est proposé par la commission. Dès lors, le renvoi à la Municipalité de ce préavis n'est pas nécessaire.

Mme Nicole Rapin précise que l'amendement a été déposé vis-à-vis du nouveau projet présenté ce soir. Elle rappelle que l'aspect financier n'est pas touché.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A la majorité, le Conseil communal accepte l'amendement déposé par la Municipalité :

Amendement de la Municipalité

D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour la création d'un giratoire sur la route du Bornalet, tel que présenté le 19.05.2021 au Conseil communal, avec les modifications demandées par la DGMR.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1 amendé

D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour la création d'un giratoire sur la route du Bornalet, tel que présenté le 19.05.2021 au Conseil communal, avec les modifications demandées par la DGMR.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 560'000.-- dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales prévues.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 400'000.-- aux meilleures conditions du marché.

Art. 4

D'amortir un montant de fr. 160'000.-- par le compte 43.331 "Amortissements sur routes" en utilisant la réserve du compte No 9282.2 "Aménagement routier".

Art. 5

D'amortir le solde des investissements de fr. 400'000.-- par le compte 43.331 "Amortissements sur routes" sur une durée de 20 ans.

A noter une correction relevée par la Commission des finances dans son rapport : art. 4, il s'agit bien du compte 9282.2 et non pas 9292.20 comme mentionné dans le préavis.

Le Président remercie M. Andrea Cartoni pour les informations transmises et le libère.

5. Rapport de la commission Indemnités et traitements du Conseil communal et de la Municipalité – Législature 2021-2026. Préavis No 01/2021

La parole est donnée à Mme Nicole Fischer pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

M. Xavier Doudin relève que les taux d'activité mentionnés dans le préavis pour le syndic sont de 45%, respectivement 25% pour les municipaux alors qu'en 2016 ils étaient annoncés à 25% et 15%. Il demande une explication sur ces augmentations.

Mme Nicole Rapin précise que le syndic d'alors minimisait ces taux d'activité. Dans la réalité et en regard avec les comptes communaux, les taux annoncés dans le préavis 2021 sont corrects depuis plusieurs années.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter le tarif des indemnités et traitements du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026, tel que présenté.

6. Divers et propositions individuelles

Ce point débute par le traitement d'une interpellation déposée par M. Alain Monney, co-signées par 5 autres conseillers, relative à la fermeture à toute circulation de la route de Rontemard. Les documents, soit l'interpellation en elle-même et son annexe, ont été transmis préalablement à tous les conseillers et à la Municipalité. Après lecture du texte par M. Alain Monney, le Président précise qu'il s'agit là d'une interpellation au sens de l'article 60 du règlement du Conseil communal et non d'une motion comme désigné sur les documents. Ce texte est joint au présent procès-verbal pour les archives uniquement.

M. Pierre-André Rapin confirme avoir reçu cette interpellation et informe que la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal agendée au 23 juin 2021.

M. Cyrille Roux, qui partage les préoccupations émises dans l'interpellation, regrette le manque de communication de la Municipalité et les restrictions de libertés qui découlent de la décision de fermer à toute circulation la route de Rontemard.

La parole n'étant plus demandée sur cet objet, il est passé à la suite de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Rapin informe que la route de Cousset sera fermée les 20 et 21 mai prochains à cause de travaux sur le ralentisseur.

Mme Nicole Fischer a constaté que l'horloge de l'église n'est plus à l'heure depuis plusieurs semaines et demande des informations à ce sujet.

M. Bernard Coucet répond que l'horloge fonctionne à nouveau mais qu'une révision complète du système devra être effectuée durant l'année.

M. Stéphane Hermann demande des précisions sur la mise en place du macaron pour la déchetterie, notamment son coût.

M. Bernard Coucet informe que 1'654 factures de taxes ont été envoyées aux citoyens. Actuellement, 75 personnes n'ont pas payé leur facture et ont été mises aux poursuites. La réalisation des macarons a coûté fr. 608.-- pour

2'000 pièces. Le choix de les joindre à la facture a été dicté par un souci d'économies. Les employés de voirie ont effectué des contrôles durant 6 jours et ont ainsi renvoyé entre 10 et 15 personnes qui n'étaient pas en possession du macaron et n'avaient, de ce fait, pas l'autorisation d'accès à la déchetterie.

M. Stéphane Hermann demande une confirmation que ces 10 à 15 personnes n'étaient donc pas des citoyens du village.

M. Bernard Coucet approuve et affirme que ces personnes ne sont pas revenues à la déchetterie.

M. Stéphane Hermann demande encore ce qu'il en est des personnes qui n'ont pas payé leur taxe. Est-ce qu'elles viennent quand même à la déchetterie ?

M. Bernard Coucet rappelle que ces personnes ont été mises aux poursuites mais qu'il n'y a pas de contrôle sur place. Le système d'envoi des macarons sera peut-être revu pour 2022 mais le choix de les joindre à la facture évite des désagréments pour 98% des citoyens.

M. Stéphane Hermann n'est pas convaincu par la mise en place de ce macaron au vu du peu de personnes qui utilisent la déchetterie sans y être autorisés.

Mme Nicole Rapin précise que les employés de voirie ont identifié 10 à 15 personnes mais il y a certainement plus de monde que cela qui ne vient plus à la déchetterie depuis la mise en place de ce macaron. Pour 2022, il est envisagé que les citoyens qui ont été mis aux poursuites ne reçoivent pas automatiquement leur macaron mais qu'ils devront venir le chercher à l'administration avec une preuve de paiement de la taxe.

M. Bernard Coucet évoque également les dépôts de déchets sauvages qui pourraient s'intensifier si les contrôles deviennent trop stricts.

M. Cyrille Roux informe qu'une manifestation commune à plusieurs sociétés du village aura lieu le 19 septembre prochain. Il s'agit du Football Club (tournoi de pétanque), de la société de tir (remise des prix de la Fête de mai), de la société de jeunesse et de la fanfare La Lyre (cortège et levée de danse). Ces événements se dérouleront au terrain de sports et au hangar communal (Embuscade).

M. Laurent Cosendai résume la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASIPE qui s'est déroulée le 25 mars dernier :

- MM. Olivier Cherbuin (Corcelles) et Jonathan Rey (Chevroux) ont été assermentés comme membres de la délégation fixe.
- Le préavis No 01/2021 Comptes 2020 et rapport de gestion a été accepté à l'unanimité. Les comptes bouclent avec un total de produits et charges de fr. 6'656'334.5. Le coût net pour la commune de Corcelles se monte à fr. 724'029.55.
- L'appel d'offre pour le mandat des transports scolaires a été remporté par la société HelvéCie.
- M. Julien Mora est revenu sur la réorganisation des établissements primaires pour la rentrée 2021. L'élément principal est la constitution de deux établissements soit : Payerne-Granges et environs, et Payerne-Corcelles et environs. La création de ce dernier engendre la fermeture du collège de Chevroux. La Commune de Chevroux a déposé un vœu de maintenir leur école ouverte encore une année ou deux, le temps pour elle de voir ce qui peut être fait avec ce bâtiment. Il a été répondu que la décision est prise et qu'il n'est pas possible de changer d'avis.
- Concernant la construction du collège des Rammes, les délais sont tenus et ce bâtiment sera prêt pour la rentrée 2021. Une liste des artisans locaux mandatés par l'entreprise générale ou par le Codir a été mise à disposition des membres du Conseil intercommunal.

M. Laurent Cosendai informe encore qu'une séance de présentation de l'étude de faisabilité et d'opportunité du projet de fusion entre les associations intercommunales ASIEGE et ASIPE s'est tenue le 21 avril dernier à l'attention des communes concernées. Les communes de Treytorrens et Champtauroz ayant demandé à rejoindre le cercle scolaire d'Estavayer, elles ne devraient normalement pas être intégrées dans ce processus. Il ressort de cette étude qu'une adhésion des communes de l'ASIEGE à l'ASIPE serait administrativement plus simple qu'une fusion des deux associations. Sur le plan financier, il est proposé de définir une finance forfaitaire de base pour l'ASIEGE afin d'équilibrer ensuite les frais par élèves et habitants des communes membres. La balle est maintenant dans le camp des communes de l'ASIEGE qui devront, si elles adhèrent aux recommandations de l'étude, déposer une demande d'adhésion à l'ASIPE. C'est ensuite le Conseil intercommunal qui devra accepter la modification de ses statuts pour les intégrer.

Mme Nicole Fischer remercie la Municipalité pour les informations transmises au sujet de l'enclassement des élèves corçallins.

Elle désire savoir où en sont les stocks de vins 2020 et demande si la Municipalité envisage un déstockage.

Mme Ariane Baux Jaquemet rassure en répondant que les stocks 2020 ne sont pas si élevés malgré la pandémie. Seuls les vins en flacons de 5 dl ont subi une baisse de vente. L'offre spéciale sur le millésime 2019, toujours d'actualité, fonctionne bien. Elle concerne le chasselas Lutry – 20% et le rosé Clin d'œil – 10%. Pour ce qui est des vins rouges, elle n'est pas inquiète car ils augmentent en qualité avec les années. Elle encourage donc les corçallins à acheter du vin de l'année précédente et pas uniquement celui de l'année en cours.

M. François Vessaz remercie les délégués à l'ASIPE pour les efforts conséquents entrepris pour désamorcer la situation désagréable qui perdurait depuis 2014 déjà.

Il informe sur le travail entrepris par la commission consultative pour la modification des statuts du SDIS Broye-Vully. Le rapport de cette commission porte principalement sur trois points soit : le plafond d'endettement, la composition du Conseil intercommunal et différentes modifications mineures. La commission a émis le vœu d'être régulièrement informée par le municipal responsable de l'avancement de ce dossier.

M. Pascal Allenbach demande durant combien de temps les classes dans les pavillons vont rester en place.

M. Daniel Givel ne peut pas lui répondre car il n'a pas les informations nécessaires mais il imagine jusqu'à la fin de la prochaine législature.

M. Smail Barouck réitère sa proposition d'organiser systématiquement des visites des lieux concernés lors de l'étude des préavis.

M. Gilbert Vernez revient sur les discussions concernant le préavis No 09/2020 et prie la Municipalité de demander à la Gendarmerie d'effectuer régulièrement des contrôles de vitesses à l'entrée du village avant les travaux. De plus, il demande les résultats exacts de la votation sur ce préavis.

Le Président informe que 20 conseillers ont voté pour, 8 contre et 5 se sont abstenus.

M. Olivier Cherbuin répond à M. Gilbert Vernez qu'actuellement des contrôles de vitesses sont effectués au moyen du radar pédagogique. Les données seront ensuite analysées. Une fois ce radar ôté, des contrôles pourront être effectués par la Gendarmerie.

Pour terminer, le Président rappelle, pour les personnes concernées, que la séance d'assermentation des autorités communales aura lieu le mercredi 26 mai prochain. Cette séance sera ouverte au public et ce dernier est invité à s'annoncer au Greffe municipal.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 20.

Annexe pour les archives : interpellation de M. Alain Monney

Approuvé en séance du 23 juin 2021

Le Président 2020-2021 :



Ch. Favre



La Secrétaire :



F. Moll

Route de Rontemard – Golf : Fermeture à toute circulation, trafic agricole autorisé

Motion :

Pour la réouverture et la sécurisation de la route de Rontemard - Golf

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à L'art. 57 al. b) de notre règlement du Conseil communal, les soussignés déposent une motion à l'attention du bureau du Conseil, afin que l'organe législatif puisse se prononcer sur la décision unilatérale de la Municipalité de fermer la route de Rontemard au trafic motorisé.

En préambule, nous tenons à préciser les éléments suivants :

- En date du 6 avril 2021, la FAO publiait un avis d'enquête mettant en consultation une décision de la Municipalité de Corcelles-près-Payerne de fermer à toute circulation la route de Rontemard – Golf avec seul le trafic agricole autorisé
- Cette décision a été prise à la demande d'un exploitant agricole voisin de cet axe routier, appuyé par quelques bordiers et plusieurs agriculteurs du village
- Aucune information préalable à cette décision n'a été donné à la population du village et encore moins au Conseil communal
- Basée sur la loi sur les routes, la procédure engagée a été pilotée par le service cantonal de la mobilité et des routes
- Les recours contre cette décision étant du ressort du canton, c'est auprès du Tribunal cantonal qu'il fallait s'adresser avec frais et dépens
- Avec la discrétion dans laquelle cette procédure s'est déroulée, il est logique qu'aucune opposition n'a été déposée dans les délais auprès du TC
- Afin d'éviter cette fermeture programmée, ce sont 115 lettres de villageois qui ont été déposées au greffe municipal en date du 5 mai dernier
- Ces 115 lettres demandent à la Municipalité de sursoir à la mise en œuvre de cette interdiction et d'ouvrir le débat auprès des personnes concernées et auprès du Conseil communal.

Constat :

Les comptages effectués en 2015, 2018 et 2020 démontrent un trafic journalier moyen sur 24 h d'environ 250 vhc, compté dans les deux sens de circulation. Dans la traversée du village sur la RC 518, ce trafic journalier se chiffre par milliers de véhicules.

Depuis la limite de la zone agricole, sur une longueur de 250 m, le chemin de Rontemard est constitué d'un revêtement bitumineux de 3.00 m de largeur avec une emprise du domaine public de 6.80 m de largeur. Après le virage, sur une longueur de 600 m, ce chemin a été réalisé en béton de 2.50 m et une emprise du domaine public de 4.00 m de largeur.

Le dernier tronçon, d'une longueur de 70 m, est situé sur le territoire de la commune de Payerne et il a le même gabarit que le chemin en béton.

Arguments pour la fermeture de cet axe routier :

La demande de fermeture de cette route est issue principalement de 4 agriculteurs exploitants des terres dans ce secteur du village. Il peut donc arriver que le croisement de véhicules automobiles avec des convois agricoles soit rendu difficile du fait du gabarit du chemin en béton et de l'absence de places de croisement.

Arguments pour le maintien de cet axe routier :

Les difficultés de croisement évoquées ci-dessus peuvent être facilement évitées avec l'aménagement de places de croisements, comme celles du Chemin de Rosex.

L'augmentation du trafic entre Corcelles et le centre de Payerne par la route de la Maladaire génère régulièrement des bouchons au carrefour giratoire de la Fenette. La route de Rontemard permet de rejoindre sans contraintes la RC 601 en direction de Lausanne en évitant les carrefours des Vignes, de la Fenette et de l'Hôpital.

La circulation automobile sur cette route n'a à ce jour jamais provoqué d'accident grave impliquant un convoi agricole. Le problème qu'a voulu solutionner la Municipalité par cette décision est uniquement de satisfaire une demande d'une petite minorité de la population sans en référer au plus grand nombre.

Demande de la population :

Dans la lettre adressée par 115 habitants à la Municipalité en date du 5 mai dernier, 3 questions ont été exprimées, soit :

1. Quels sont les éléments qui ont conduit la Municipalité à prendre cette décision aussi rapidement ?

2. La Municipalité ne craint-elle pas que cette décision crée un précédent, ouvrant ainsi la porte à d'autres demandes de fermeture, tels que le chemin de la Déchetterie, le chemin du Refuge, et d'autres axes cheminant dans la zone agricole ?
3. Pour quelles raisons la Municipalité n'a pas réalisé un sondage auprès des utilisateurs occasionnels de cette route avant de prendre une telle décision ?

Nous sommes en attente de ces réponses pour tenter de comprendre ce qui se cache derrière une telle précipitation et une telle discrétion de la part de la Municipalité.

Propositions :

Le dépôt de cette motion au Conseil communal a pour objectif premier d'ouvrir le débat sur cette fermeture de route et permettre à la Municipalité d'entendre un autre avis que celles des premiers demandeurs.

Dans un deuxième temps, cette motion demande à la Municipalité de ne pas appliquer les mesures de signalisation mise à l'enquête avant d'avoir analysé les avantages et inconvénients de cette mesure contraignante pour la population du village.

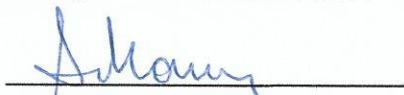
Dans un troisième temps, cette motion demande à la Municipalité d'étudier rapidement les mesures de sécurisation de cette route par l'aménagement de places de croisement dans le gabarit du domaine public communal.

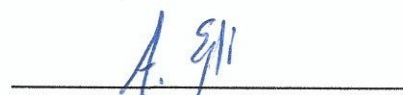
Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous invitons la municipalité à présenter un préavis sur un projet de sécurisation de cet axe de route communal et de renoncer à la mise en œuvre des mesures de signalisation routière soumises à l'enquête publique du 6 avril au 5 mai 2021.


Nous sollicitons l'appuis des conseillères et conseillers communaux sur les termes de notre motion afin de renvoyer cette dernière à la Municipalité pour étude et rapport dans l'année.

Les signataires de la motion :



MONNEY Alain


EGLI Albert Jr


FISCHER Eric


JEUNET Cyril


MAYOR Laurent


RAPIN Sylvain